

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

sur l'exercice clos le  
31 décembre 2010

du  
**FEDERATION CFTC-CMTE**  
**128 Avenu Jean Jaurès**  
**93500 PANTIN**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau et qui a pris effet à partir des comptes clos le 31 décembre 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels du « **FEDERATION CFTC-CMTE**», tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre entité n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2009 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

## **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception des points décrits dans le paragraphe suivant; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Les procédures comptables concernant l'élaboration des comptes annuels 2009 n'ont pas permis de nous assurer de l'exhaustivité et de la réalité des recettes et dépenses enregistrées dans les comptes et d'en donner une image sincère. Nous estimons ainsi ne pas avoir pu mettre en œuvre à posteriori de procédures de vérification sur les soldes de comptes du bilan d'ouverture.

Les sondages réalisés sur les notes de frais ne nous permettent pas de valider les procédures existantes sur la totalité de ces dépenses. Nous évaluons le montant des frais non justifiés à 21 450 €.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première comptabilisation de la provision pour départ à la retraite.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment:

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.2.2. de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Schiltigheim, le 4 avril 2012

Pour la société AUDITORIA

Dan GOMPEL

Commissaire aux Comptes



# Fédération CFTC - CMTE

Comptes Annuels

Exercice clos au  
31.12.10

# Bilan actif

Fédération CFTC CMTE

Etats de synthèse au 31/12/2010

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/10
<b>ACTIF</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Autres immobilisations corporelles	67 792,07	55 228,62	12 563,45
<b>Immobilisations financières</b>			
TIAP & autres titres immobilisés	47 631,60		47 631,60
Autres immobilisations financières	5 135,00		5 135,00
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>120 558,67</b>	<b>55 228,62</b>	<b>65 330,05</b>
<b>Stocks</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	16 147,00		16 147,00
<b>Créances</b>			
Usagers et comptes rattachés	221 589,90	7 000,00	214 589,90
Autres créances	206 927,40	149 962,60	56 964,80
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement	235 505,02	1 460,00	234 045,02
Disponibilités	230 364,34		230 364,34
Charges constatées d'avance	2 093,71		2 093,71
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>912 627,37</b>	<b>158 422,60</b>	<b>754 204,77</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 033 186,04</b>	<b>213 651,22</b>	<b>819 534,82</b>



# Bilan passif

Fédération CFTC CMTE

Etats de synthèse au 31/12/2010

	Net au 31/12/10
<b>PASSIF</b>	
Fonds syndicaux	863 811,99
Report à nouveau	32 396,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-299 511,27</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>596 697,49</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise	
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	
Provisions pour charges	40 699,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>40 699,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	125,56
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	125,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 330,26
Dettes fiscales et sociales	22 822,55
Autres dettes	27 859,96
<b>DETTES</b>	<b>182 138,33</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>819 534,82</b>



# Compte de résultat

Fédération CFTC CMTE

Etats de synthèse au 31/12/2010

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%
Production vendue	162 774,40	100,00
Reprises et Transferts de charge	172 483,17	105,96
Cotisations	142 778,62	87,72
Formation	246 203,25	151,25
Droit Syndical	257 704,32	158,32
Autres produits	210,92	0,13
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>982 154,68</b>	<b>603,38</b>
Autres achats non stockés et charges externes	1 031 809,55	633,89
Impôts et taxes	7 138,43	4,39
Salaires et Traitements	56 245,43	34,55
Charges sociales	19 565,86	12,02
Amortissements et provisions	203 353,08	124,93
Autres charges	89 249,05	54,83
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 407 361,40</b>	<b>864,61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-425 206,72</b>	<b>-261,22</b>
Produits financiers	24 952,38	15,33
Charges financières	1 507,23	0,93
<b>Résultat financier</b>	<b>23 445,15</b>	<b>14,40</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-401 761,57</b>	<b>-246,82</b>
Produits exceptionnels	231 255,16	142,07
Charges exceptionnelles	129 004,86	79,25
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>102 250,30</b>	<b>62,82</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-299 511,27</b>	<b>-184,00</b>
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		



Fédération CFTC - CMTE  
Exercice 01.01.2010 - 31.12.2010

# ANNEXES



## Table des matières :

<b>1</b>	<b>Faits majeurs de l'exercice</b>
1.1	<i>Evénements principaux de l'exercice</i>
1.2	<i>Principes, règles et Méthodes comptables</i>
1.2.1	Présentation des comptes
1.2.2	Méthode générale
1.2.3	Comptabilisation des produits et charges
<b>2</b>	<b>Informations relatives au bilan</b>
2.1	<i>Actif</i>
2.1.1	Tableau des immobilisations et dépréciations
2.1.2	Créances
2.1.3	Produits à recevoir
2.1.4	Valeurs mobilières de placement
2.1.5	Charges constatées d'avance
2.2	<i>Passif</i>
2.2.1	Fonds syndicaux
2.2.2	Provisions pour risques et charges
2.2.3	Fonds dédiés – Tableau de suivi
2.2.4	Etat des dettes
2.2.5	Charges à payer
<b>3</b>	<b>Informations relatives au compte de résultat</b>
3.1	<i>Tableau de détermination des ressources</i>
3.1.1	Fait générateur des cotisations
3.1.2	Contributions publiques de financement
3.2	<i>Contributions volontaires en nature</i>
<b>4</b>	<b>Autres informations</b>
4.1	<i>Engagements donnés</i>
4.2	<i>Engagements reçus</i>
4.3	<i>Engagement de retraite</i>
4.4	<i>Compte Epargne Temps</i>
4.5	<i>Engagements crédit-bail</i>
4.6	<i>Effectif</i>
4.7	<i>Droit individuel à la formation</i>



Les états financiers de la Fédération CFTC - CMTE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et clos le 31 décembre 2010 par les données suivantes :

Total du bilan	<b>819 535 €</b>
Produits d'exploitation	<b>982 155 €</b>
Déficit	<b>299 511 €</b>

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération CFTC CMTE :



## **1/Faits majeurs de l'exercice**

### **1.1 Evénements principaux de l'exercice**

L'exercice 2010, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, est le deuxième exercice d'application du règlement comptable n°2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

En 2010, l'association a nommé un commissaire aux comptes pour la validation des comptes annuels.

Le trésorier en fonction en 2010, Monsieur Jean Georges Dreger, a été condamné en 2011 par le Tribunal pour abus de confiance, usage de faux en écriture. Il a été condamné pour les périodes de 2005 à 2010 à 140 636.73 euros pour la réparation des préjudices envers la CFTC – CMTE. Cette somme a été inscrite dans les comptes 2010, mais a été provisionnée à 100 % car Monsieur Dreger n'est pas solvable pour l'instant.

La CFTC a déménagé en milieu d'année pour rejoindre la maison de la CFTC à Pantin. Les frais de déménagement figurent dans les comptes 2010.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Fédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **1.2.3 Comptabilisation des produits et charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.



## 2/Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations et amortissements

- **Immobilisations incorporelles**

NEANT

- **Immobilisations corporelles**

Il n'y a pas d'immobilisations concernant des immeubles et terrains dans les comptes annuels.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- **Méthodes d'amortissement**

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<u>Types d'immobilisations</u>	Mode	Durée
Installations générales - Agencement	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

- **Tableau des immobilisations**



IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
			Consécutives à réévaluation au cours de l'exercice	Acquis., créations, apports et vir. de poste à poste
Frais d'établissement, recherche				
<b>TOTAL I</b>				
Autres postes d'immobilisations ir				
<b>TOTAL II</b>		0		0
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			4 364
	Matériel de transport			
Autres immobilisations corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier	62 810		618
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>		62 810	0	4 982
Participations		46 621		1 011
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		33 448		5 135
<b>TOTAL IV</b>		80 068	0	6 146
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		142 878	0	11 128
IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises HS	
Frais d'établissement recherche €				0
<b>TOTAL I</b>				0
Autres postes d'immobilisations ir				0
<b>TOTAL II</b>				0
Terrains				0
Constructions	Sur sol propre			0
	Sur sol d'autrui			0
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				0
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			4 364
	Matériel de transport			0
Autres immobilisations corporelles	Matériel bureau et informatique, mobilier			63 428
	Emballages récupérables et divers			0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
<b>TOTAL III</b>		0	0	67 792
Participations				47 632
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières			33 448	5 135
<b>TOTAL IV</b>		0	33 448	52 767
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		0	33 448	120 559

- **Tableau des amortissements et dépréciations**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				0
<b>TOTAL I</b>				0
Autres immobilisations incorporelles				0
<b>TOTAL II</b>				0
Terrains				0
Construction	Sur sol propre			0
	Sur sol d'autrui			0
	Inst. gén., agencmt. aménagement constr.			0
Instal. techniques, matériel outillage ind.				0
Autres immobilisations corporelles	Instal. gén., agence. aménagement divers		424	424
	Matériel de transport			0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 764	21 040	54 804
	Emballages récupérables et divers			0
<b>TOTAL III</b>	<b>33 764</b>	<b>21 464</b>	<b>0</b>	<b>55 228</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>33 764</b>	<b>21 464</b>	<b>0</b>	<b>55 228</b>

### • Immobilisations financières

Elles sont composées de :

- Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,
- Parts de la SCI Maison commune CFTC : 1011 parts à 1 euros soit un total de 1011 euros

Dépôt de garantie : Caution Ogif : 5 135 euros

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

#### 2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	52 767		52 767
Actif circulant & charges d'avance	446 757	289 795	156 962
<b>TOTAL</b>	<b>499 524</b>	<b>289 795</b>	<b>209 729</b>

### 2.1.3 Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir :	84 282.46 €
- Subventions et contributions à recevoir :	137 307.44 €
- Autres produits à recevoir :	206 927.40 €

### 2.1.4 Valeurs mobilières de placement

Au 1 janvier, les valeurs mobilières de placement étaient évaluées à leur valeur de 263 798.06 €

Les mouvements de l'année sur les valeurs mobilières de placement ont été évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions.

Les cessions ont été de 50 254 euros ayant générées une plus values de 21 961 euros

Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente. Au 31 décembre, une dépréciation de 1 460 euros a été provisionnée sur les valeurs mobilières Drakkar..

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement étaient évaluées à leur valeur de 235 505.02 €

### 2.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice, et sont composées de :

- IBM : Maintenance de janv à mai 2011	203,72
- IBM : Maintenance de janv à février 2011	85,17
- Axcom : Maintenance 1tr 2011	225,91
- Satas : Loc mach affranchir janv à juin 2011	1 578,91
<b>Total :</b>	<b>2093,71</b>



## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Fonds syndicaux	863 812		863 812
Réserves			0
Report à nouveau	0	32 397	32 397
Résultat N-1	48 170	-48 170	0
Résultat en instance d'affectation			-299 511
<b>Total</b>	<b>911 982</b>	<b>-15 773</b>	<b>596 698</b>

### 2.2.2 Provision pour risques et charges

- **Evaluation des provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges se rapportent essentiellement aux :

- Provision pour litiges :
- Provision pour charges
- Provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires :

40699 €



L'association a décidé de provisionner cette année l'indemnité de départ à la retraite pour les salariées présentes au 31 décembre 2010.

Cette décision constitue un changement de méthode.

La première provision a été calculée à l'ouverture de l'exercice du changement de méthode, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a été imputée en « report à nouveau » pour sa totalité ( 15 773 euros).

Les seules charges supportées postérieurement au changement, c'est-à-dire sur l'exercice 2010, relatives à la remise à niveau de ces provisions pour tenir compte de l'augmentation des droits intervenus depuis cette date et des ajustements actuariels sur les hypothèses initiales (24 926 euros). Ainsi le montant total au 31 décembre 2010 s'élève à 40 699 euros et l'impact sur le résultat de 2010 est de 24 926 euros.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière: méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- La quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective
  
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : lente
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 0,4 %
- Taux d'actualisation retenu : 5 %
- Taux moyen de charges sociales : 38 %

- **Tableau des provisions pour risques et charges**



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
			Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour investissement				0
	Amortissements dérogatoires				0
	Autres provisions réglementées				0
	<b>TOTAL I</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Provisions pour litiges				0
	Provisions pour amendes et pénalités				0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	15 773	24 926	0	40 699
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				0
	Autres provisions pour risques et charges				0
	<b>TOTAL II</b>	<b>15 773</b>	<b>24 926</b>	<b>0</b>	<b>40 699</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II)</b>		<b>15 773</b>	<b>24 926</b>	<b>0</b>	<b>40 699</b>
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	24 926	0	
		- financières			
		- exceptionnel.			

### 2.2.3 Fonds dédiés

Ressources	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
<b>Total</b>					

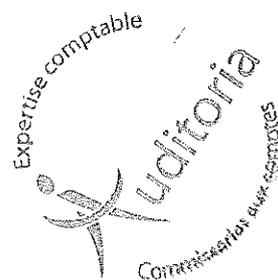
### 2.2.4 Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	126	126		
Dettes financières diverses	0			
Fournisseurs	131 330	131 330		
Dettes fiscales & sociales	22 823	22 823		
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	27 860	27 860		
Produits constatés d'avance	0			
<b>TOTAL</b>	<b>182 138</b>	<b>182 138</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 2.2.5 Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	90 796 €
- Diverses charges d'exploitation : social + divers	50 682 €
- Contributions à verser aux organisations Cftc :	€



### 3/ Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ressources annuelles

La Fédération a perçu 1 007 107,06 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

Cotisations reçues	142 778,62
Reversements de cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitations perçus	839 376,06
Produits financiers perçus	24 952,38
<b>Total des ressources</b>	<b>1 007 107,06</b>

#### 3.1.1 Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la reconnaissance en produits de la cotisation est constaté lors de l'encaissement de la cotisation selon les bordereaux édités du système INARIC (Identifiant National de l'Adhérent pour un Réseau. Informatique Confédéral) qui est le circuit unique de la gestion des cotisations.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures Cfte des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

#### 3.1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

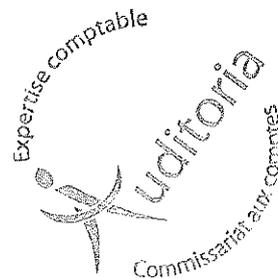
#### 3.2 Contributions en nature

La Fédération a bénéficié au cours de l'exercice de :

- de mises à dispositions de 6 personnes,

Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de la Fédération La Fédération par simplification ne valorise pas l'action de ses bénévoles, car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

- Mises à disposition de personnes



Il y a 6 personnes mises à disposition par EDF- GDF mais il n'y a plus de convention formalisée depuis 2009.

- **Mises à dispositions de biens meubles et/ou immeubles**

NEANT

Nature	Identification du bien

- **Valorisation des contributions en nature**

NEANT

Nature de la mise à disposition (militantisme, de personnes, de biens...)	Valorisation

#### **4/ Autres informations**

##### **4.1 Engagements donnés**

NEANT

##### **4.2 Engagements reçus**

NEANT

##### **4.3 Engagements de retraite**

Conformément à l'article 531-2/9 du PCG, la Fédération a constitué une provision pour retraite à la clôture de l'exercice.



#### 4.4 Compte épargne temps

Il n'y a pas de compte épargne temps.

#### 4.5 Engagements de crédit bail

Il n'y a pas de contrats de crédits bails

Postes du bilan	Date début crédit bail	Date fin crédit bail	Prix de revient	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
				de l'exercice	cumulées	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à +5 ans		
Construction Photocopieur										
<b>Total</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.6 Effectif au 31 décembre

L'effectif est composé au 31 décembre de 2.6 équivalents temps plein.

#### 4.7 DIF

Le nombre d'heures dues au titre du droit individuel à la formation représente au 31 décembre 2010, 92 heures.

